

PARISOT 1985

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

Mairie de PARISOT

81310 LISIE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

15 JUILLET 1985

Téléphone Poste de la Vermerie : Le Chef de l'Agence des Télécommunications avait informé notre mairie, en décembre 1984 de son intention de supprimer ce poste public, sauf avis contraire de notre part, avant le 1er janvier 1985.

Aucune intervention des P et T ne s'étant produite à ce jour le Conseil Municipal demande la suppression du poste public de la Vermerie.

Fauchage des chemins communaux (accotements) : Sur de très nombreux chemins communaux l'herbe des accotements a été fauchée par les riverains. La Municipalité les en remercie. Malheureusement tous n'ont pas été fauchés ou partiellement. En conséquence le Conseil Municipal charge M. le Maire de s'adresser au Service de l'Équipement afin d'effectuer ces travaux.

Groupements d'achats publics : Les collectivités locales peuvent adhésiver à ces groupements qui leur garantissent des réductions de prix, des qualités et des délais de livraisons intéressants pour la papeterie, le matériel de bureau et les diverses fournitures administratives.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de notre commune au groupement d'achat de la Préfecture.

5 SEPTEMBRE 1985

Compte Administratif 1984 : La gestion de la commune pendant l'exercice écoulé fait ressortir, en section de fonctionnement un excédent de clôture de 223.327,73 Francs et un déficit de 13.760,82 Francs en section d'investissement.

Budget supplémentaire 1985. Il s'équi-

LA VIGNE et le VIN

Voici, les résultats comparés des deux dernières récoltes :

1984 : 7440 hl de vin pour 128 ha de vigne.

1985 : 8167 hl de vin pour 123 ha de vigne.

C'est-à-dire, pour cette année, 727 hl de plus pour une superficie légèrement inférieure et un degré-hecto qui est loin d'être inférieur à celui de l'an dernier.

C'ÉTAIT EN 1936...

Une délibération Municipale

Le Conseil Municipal appelé à donner son avis sur les conditions de rendement et de degré que devrait remplir le Vin Blanc de Gaillac pour prétendre à l'appellation d'origine, émet le vœux :

1°) que le rendement ne dépasse pas 30 hectolitres à l'hectare ;

2°) que le degré alcoolique soit supérieur à 10°5.

libre en dépense et en recettes à :

223.327 Francs en section de fonctionnement.

13.760 Francs en section d'investissement.

Voirie : Le Conseil arrête, après discussion, le programme des travaux à effectuer sur le réseau communal des chemins.

Bâtiments : Monsieur le Maire expose l'état des travaux effectués au cours des vacances dans les salles de la mairie, des classes, à l'escalier de sortie de l'école des grands. Ces travaux seront complétés par la réfection des peintures et de la tapisserie de la salle de la mairie.

Cimetière : Les travaux d'agrandissement sont terminés et se soldent par une économie réalisée sur la fourniture du gravier. Comme il est nécessaire de renforter le mur de soutènement côté nord-ouest du cimetière, ce reliquat permettra de financer une partie de ces travaux.

Poids public : Des travaux de peinture et quelques petites réparations indispensables seront effectuées au local du poids public.

Taxe d'assainissement : Le Conseil fixe

Pour les personnes âgées

A l'initiative de M. Charles PISTRE, député de notre circonscription, une enquête concernant les personnes âgées s'est déroulée dans les quatre cantons de CADALEN, GAILLAC, LISIE s/TARN et RABASTENS dans le courant de l'année 1985.

Cette enquête, exécutée par des personnes retraitées, dont la toujours dévouée Mme FRAUCIÈL, s'adressait à des personnes de plus de 55 ans et a permis de recenser leurs doléances, leurs besoins et leurs souhaits et de dresser le catalogue des mesures à prendre pour garantir dans toute la mesure du possible à ceux du 3e âge, une vieillesse exempte de difficultés et de soucis.

C'est ainsi qu'au cours de plusieurs réunions de ces bénévoles diverses questions qui préoccupent les personnes âgées ont été discutées :

— hébergement en maisons de retraite, en foyers ou chez soi, ce qui semble être le souhait de la majorité des personnes interrogées, repas servis à domicile.

— santé : soins à domicile, pour l'a-

à 0,65 Francs par mètre cube d'eau le prix de cette taxe à compter du 1er Janvier 1986.

Fiches cadastrales : Il est décidé l'achat d'un lecteur pour les fiches qui seront désormais tenues à jour par le service du cadastre.

Cantine scolaire : A compter du 1er janvier 1986 le prix du repas sera de 6,00 Francs.

Dès la rentrée scolaire la Régie Municipale de la cantine sera supprimée. Les redévances dues pour les repas seront récupérées directement par les soins de la perception.

Archives Municipales : Etant donné l'importance et l'intérêt des archives de la commune, le Conseil décide de faire procéder à leur reliure.

Location : La salle d'eau située dans le bâtiment de l'école maternelle, mise à la disposition de Mme ALBENGE, coiffeuse, lui est louée à raison de 500,00 francs par an à compter du 1er septembre 1984.

Gardiennage des élèves : Leur ramassage étant assuré par Mme ARCA dès la rentrée scolaire, il sera assuré par Mlle HUC Jacqueline dès cette date.

dapter aux besoins des personnes âgées ;

— commodité des déplacements à l'extérieur par le système de transports à la carte ;

— information des personnes âgées largement développé, soit à leur demande, soit par les radios locales.

— mise en place des services d'un « écrivain public » l'héritier chargé de faciliter aux personnes âgées la rédaction des imprimés, lettres officielles, questionnaires etc... destinés aux divers administrations.

Cette vaste action en faveur des personnes âgées est menée dans notre région par l'Association de Coordination et d'Information des Retraités et des Personnes Agées du Gaillacois (A.C.I.R.P.-A.G.) dont notre Maire, M. Almé ESCUDIE est le vice-président.

L'Assemblée Générale de l'A.C.I.R.P.-A.G. qui s'est tenue à Gaillac le 13 décembre dernier a marqué la clôture de la phase des études et des propositions que l'Association va concrétiser au cours des prochains mois de l'année qui commence.

POUR NOS LECTEURS
POUR LEUR FAMILLE



Bonne

Année

LE CONSEIL MUNICIPAL



LE MAIRE

ON RÉNOVE !

Nous annonçons dans notre numéro de Juin la mise en chantier des travaux de modernisation de la Mairie qui, désormais, présente aux visiteurs un aspect nettement rajeuni.

La nouvelle porte d'entrée et les volets neufs, le carrelage moderne, le nouveau chauffage électrique donnent à notre maison commune une apparence plus rajeunie et plus accueillante.

Le souci de rénovation du Maire et de son Conseil Municipal ne s'est pas arrêté là. La classe des « Grands » de notre école a été repeinte et un escalier extérieur permet désormais aux élèves d'aller en récréation sans aborder la route départementale.

Avec l'active participation de l'Association des Parents d'Elèves, deux pièces ont été rénovées et aménagées près de la maternelle.

D'importants travaux ont été effectués dans la cuisine de la cantine scolaire désormais plus nette, plus claire et mieux équipée.

Ces aménagements ont été réalisés en partie par des entrepreneurs ou des artisans, mais nous devons souligner la part importante de travaux menés à bien par notre ouvrier municipal Christian Maurel aussi habile à installer des radiateurs électriques qu'à repeindre des barrières, à tapisser une pièce qu'à relaire toute une plomberie après le gel, à repeindre un banc qu'à remplacer une vitre...

A certains qui pourraient s'étonner de ne pas le voir quotidiennement sur une route ou un chemin, fauchant l'herbe, brûlant les broussailles ou combattant les nids de poules, nous rappellerons que le temps du cantonnier qui cassait des cailloux est révolu, qu'en 1985 l'épaveuse fauche rapidement les bas-côtés, que le service de l'Équipement et son matériel assurent sans grands frais le travail qui fournirait un cantonnier.

La modernisation des méthodes de travail nous a permis de limiter à cinq jours par semaine l'emploi de notre ouvrier, le sixième jour étant pris en charge par la commune de Peyrolle ce qui réduit les dépenses de Parisot.

Nous pouvons dire que, pour nous, le neuf n'exclut pas le raisonnable.

BIENVENUE

Au cours du second semestre de 1985 notre commune a accueilli avec plaisir une très sympathique famille venue s'installer à PARISOT.

Cordiale bienvenue à Pascal et à Marcelle NEEL qui, venant de Plaisance-du-Touch en Haute-Garonne avec leurs trois jeunes enfants Séverine, Lætitia et Nicolas, résident désormais à NAPAËSE où ils participent au G.A.E.C.

NOTE DE LA RÉDACTION

Nos lecteurs comprendront que, si nous insérons avec grand plaisir les textes, communiqués ou poèmes qui nous sont adressés ou sont remis au secrétariat de la Mairie par des personnes connues, nous nous réservons par contre le droit de refuser les écrits anonymes quels qu'ils soient.

Par ailleurs, les responsables de la rédaction de ce Bulletin Municipal demeurent les seuls juges du choix des textes à insérer.

Les Joies

Earnet Blane

Le samedi 31 août notre Maire a procédé au mariage de Didier MASSOUTIER, l'actif et compétent président du Comité des Fêtes de PARISOT, avec Chantal BONNEVILLE, ambulancière à Gaillac mais très sympathiquement connue dans notre commune où elle ne compte que des amis.

Nous nous associons aux vœux que M. ESCUDIE a adressés à ce jeune couple à qui nous souhaitons bonheur et prospérité.

Nos cordiales félicitations vont aux parents des nouveaux époux et, en particulier à Mme et M. Hubert MASSOUTIER, conseiller municipal, unanimement apprécié à PARISOT.

Le samedi 30 novembre un second mariage était célébré dans notre commu-

CHEZ NOS VOISINS

Notre excellent ami Maurice GON-TIER, maire de PEYROLLE et Vice-Président du S.I.V.O.M. PARISOT-PEYROLLE a marié sa toute charmante fille Claire à Eric MONTANA, de LISLES/TARN le 3 août 1981.

M. ESCUDIE assistait à cette union que nous souhaitons longue, heureuse et prospère.

Nos bien cordiales félicitations à Mme et M. GONTIER, les heureux parents de la jeune mariée.

ne par M. ESCUDIE qui a uni la toute charmante Françoise GINESTET, de Respech, agent hospitalier, avec Jean-Michel DE LAOSA, un très sympathique garçon-boucher de Gaillac.

Tous nos vœux de bonheur à ces tout jeunes époux avec nos très cordiales félicitations à nos compatriotes, Henri et Maria GINESTET, les parents de la mariée.

Un grand merci aux très généreux donateurs à la quête effectuée à l'occasion de ces deux événements heureux. Les œuvres de notre commune bénéficiaires de leur geste expriment leur gratitude aux jeunes époux, à leurs familles et à leurs invités.

Earnet Blane

Une mignonne fillette qui a reçu le prénom de CHRISTINE est née le 17 août 1985 au foyer de Jean-Claude et Elisabeth GINESTET, de Respech qui étaient déjà les parents d'un petit Jean-François et d'une charmante Héloène.

Le 21 septembre, un petit NICOLAS apportait la joie chez Françoise et Jean-François ROUSSILLON, demeurant à Bagatelle.

Nous adressons à nos charmants et tout nouveaux compatriotes nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite dans la vie et nous félicitons très cordialement les heureux parents.

Nous publions avec plaisir le poème que nous a adressé notre aimable compatriote Mme Augusta CASTAING qui réside dans l'Arège, à ARTIGAT, dont elle est adjoïnte au Maire.

Beaucoup de nos compatriotes se souviennent d'Augusta BÈS qui a conservé sa maison familiale dans notre village.

NOSTALGIE

Tout au fond d'un valon coule un petit ruisseau.

Il a donné son nom à un petit village.

Vous avez deviné : il a nom « PARISOT »

Oh ! il est tout petit, mais il y fait bon vivre car les gens aiment bien se retrouver et rire.

Le lavoïr autrefois rassemblait les bavardes qui au son du baritoïr parlaient de leurs voisines.

La moisson était gaie et malgré la poussière elle se terminait par un fameux banquet.

Les vendanges aussi regroupaient les voisins et chacun y allait de son petit refrain.

Tout cela a changé, mais le goût de la fête permet encore à tous de pouvoir se grouper de jouer, de chanter, et autour de la table d'apprécier les mets toujours bien présentés.

Une fois les chasseurs, ensuite les boulistes, toutes les occasions sont prétextes à fêtes.

Le village gardant ses préceptes d'antan est toujours aussi gai et aussi accueillant.

C'est là où je suis né, et malgré mon absence mon cœur reste là-bas et je pense souvent qu'il me serait bien doux de pouvoir quelques fois m'unir à vos ébats et danser avec vous.

Augusta CASTAING

Dans nos Sociétés

AU SERVICE DES FAMILLES

L'Association d'Aide en Milieu Rural vous renouvelle ses vœux et vous remercie de votre accueil généreux lors de sa campagne « calendriers ». Elle tient à vous faire connaître ses différentes activités :

Lotos : Parisot 21 Décembre
Montans 12 janvier à 14 h.
Peyrole 25 janvier

Une matinée récréative aura lieu le 16 février 86 à Montans avec le concours du 3e âge de Rabastens « Activité et Loisirs ».

Le 8 Mars dans la Salle de Montans « Les Pimpessols » vous feront danser et la traditionnelle soupe au fromage vous régáltera.

L'assemblée générale aura lieu au cours du 1er trimestre. Une assistante sociale devrait répondre à vos préoccupations ou demandes d'information. Nous vous espérons très nombreux avec des questions, suggestions, propositions, etc.

Le dernier dimanche d'avril est toujours réservé à la « vente des fleurs ».

Toutes ces réalisations favorisent l'équilibre de notre budget ce qui permet de répondre à toutes les demandes car l'Association est un service ouvert à tous et au **service de tous**.

Noubliez pas encore la vente des gâteaux le jour de la fête de Parisot. Par avance : Merci.

Le Bureau

SOCIETE DE CHASSE

En cette fin d'année nous pouvons nous réjouir du bon déroulement de la saison ce qui a permis aux adeptes ou non de retrouver la sérénité.

Le fond de trésorerie de la Société a autorisé la commande du gibier de production, cela faisait défaut depuis plusieurs années.

Après les résultats encourageants du dernier ball-trap et en attendant le prochain, nous vous suggérons de venir nombreux au « Loto de la Chasse » qui se déroulera le 11 janvier 1986, salle de la cantine scolaire.

Nous vous remercions par avance du soutien que vous voudrez bien nous apporter.

Le bureau

BUREAU DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nos réalisations (Année scolaire 1984-85) :

— Aménagement des deux pièces à côté de la classe maternelle. Les parents ont participé à leur rénovation : peinture, tapisserie et main-d'œuvre ;

— Participation à l'achat de chaises

SON DERNIER CAR

Pendant 16 ans le ramassage quotidien des élèves de notre école avait été assuré avec conscience et ponctualité par notre ami Yvon VALAX qui a cessé son service le samedi 29 juin dernier.

Avant le départ de ce dernier car, décoré pour la circonstance, les élèves, leurs maîtres et les parents avaient tenu à lui témoigner leurs remerciements et leur amitié ainsi que l'ont souligné tour à tour M. ESCUDIÉ, notre Maire, M. CHA-

pour la somme de 500 Frs (cette somme nous sera reversée en fonction des recettes de la buvette-cinéma) ;

— Achat d'une table en granito pour l'arrêt du transport scolaire assuré par M. VALAX.

MERCI !

M. VALAX, les parents d'élèves vous disent un grand « Merci ».

Pendant quinze ans, vous avez assuré le ramassage des enfants avec beaucoup de sérieux et de gentillesse. Vous avez rendu un grand service aux familles et permis que l'école de PARISOT soit fréquentée par de nombreux enfants.

LE 18 JANVIER 1986...

Venez nombreux participer au LOTO des Parents d'Elèves qui aura lieu, comme chaque année dans la salle de la cantine.

De nombreux lots vous y attendent : Vélo, radiocassette, porcelet, canard gras, jambon... ainsi que de nombreux autres lots.

LES AMIS DU 3ème AGE EN PLEINE ACTIVITE

Malgré les peines vécues et les maladies qui nous préoccupent, le 3e âge se veut actif et vivant dans l'Amitié.

Les participants au voyage de Novembre vers Toulouse et vers Magrin, quoique un peu moins nombreux ont été très dynamiques. Pas d'ennui dans le car. Au contraire, chacun racontait sa petite histoire et même les enfants, intéressés par ce voyage documentaire ont bien participé. Ils ont tous appris à savoir où était le pays de Coccagne. Et vous, le savez-vous ?

Nous voici cette année préparant un petit Noël qui joindra la documentation sérieuse à la distraction. C'est vrai, le 3e âge ne fait pas que se distraire, il organise sa vie, et ceci au sein de l'A.C.J. R.P.A.G. (PARISOT 85 consacre par ailleurs un article à cette association).

A la suite des enquêtes déjà faites, on voit poindre à l'horizon, peut être un minicar, l'amélioration de l'habitat, des subventions, des informations par les radios locales, des soins et des repas à domicile... et le travail continue.

L'Etat nous donne la parole : il est bon de la prendre quand il faut.

Le 3e âge, fidèle à son souci d'entraide de pousser les pouvoirs publics à mieux organiser la vie des aînés d'aujourd'hui et de demain.

Ne restez pas indifférents, venez nous rejoindre. Le Club vous est ouvert, même à partir de 55 ans. Le monde ne se construit pas à un tout seul. Il faut être

nombreux pour le créer au goût de tous. Tenez-vous au courant et croyez bien que l'amitié et la sympathie ne sont pas un vain mot.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Nous avons déploré cette année le décès de quatre de nos camarades, deux de la guerre 14/18 : **MAFFRE** Emile et **JARLAN** Eloi, ainsi que celui de **VIGROUX** Justin et **MASSOUTIER** Camille anciens combattants de 39-45.

Comme tous les ans, nous avons fait cet été une sortie qui nous a amenés à l'Abbaye de CONQUES dans l'Aveyron, en passant par CARCENAC, RODEZ (ville de la cathédrale), le TROU de BOZOLS, les gorges du LOT, le vieux village d'ESTAING et ENTRAYGUES où nous avons pris le repas de midi.

Notre camarade GUILHAUMON a été notre chauffeur-virtuose tout au long de ces routes tortueuses et pittoresques. C'est dans la bonne humeur que s'est passée cette journée d'amitié.

Nous remercions tous ceux de Parisot et des environs qui nous ont aidés à remplir le car et nous disons à tous : « à l'année prochaine » !

Le Président : R. RAYSSAC

Noël à l'École

Tous les habitants de PARISOT étaient invités à l'Arbre de Noël offert par tous les enfants de notre école qui, cette année encore ont eu la grande joie d'avoir comme spectateur le PÈRE NOËL en personne.

Il avait tenu à apporter lui-même un cadeau pour chaque élève et il ne ménagea pas ses applaudissements au charmant spectacle offert à tous par les élèves des trois classes.

Cette agréable fête de fin d'année qui a eu lieu le vendredi 20 Décembre a été clôturée par un très sympathique vin d'honneur qui termina dans une ambiance chaleureuse ce NOËL 1985.

LES LOTOS

Deux soirées de loto ont eu lieu en décembre à PARISOT avant la parution de ce bulletin.

Le premier était organisé par la Coopérative Scolaire qui a inauguré à cette occasion le « loto à domicile » grâce aux services du mini-ordinateur de l'école.

Le second était celui de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

L'un et l'autre dotés de lots très intéressants ont rassemblé un nombre appréciable d'amateurs de quines qui ont passé deux agréables soirées, très bénéfiques pour certains.

Mais, favorisés ou non par la chance, les participants à ces deux soirées ont emporté la satisfaction d'apporter leur aide à deux groupements particulièrement actifs et sympathiques.

Tout aussi actives et sympathiques sont les deux Sociétés qui organisent leur loto en Janvier 1986 :

— la Société de Chasse, le samedi 11,

— les Parents d'Elèves, le samedi 18.

Nul doute que l'une et l'autre remporteront un aussi large succès et que les nombreux participants passeront une très agréable soirée le 11 et le 18 Janvier.

ÇA C'EST PASSÉ DEPUIS JUIN

— Le 15 juin, M. le Maire assiste à St Sulpice à l'inauguration de l'A.P.A.J.H., Ces initiales désignent une œuvre dessinée à venir en aide aux handicapés, œuvre fondée et présidée par M. CAZALIÈRES, bien connu à Parisot.

— Le 20 juillet, visite à la Mairie, en présence de plusieurs Conseillers Municipaux de M. Pistré, député de la circonscription.

— Le semi-marathon de Lisle s/Tarn qui passe aux Tabars est, chaque année encouragé par un nombre de spectateurs de plus en plus nombreux.

— 5 octobre, l'Association des Parents d'Elèves de l'École désigne son bureau M. Chadebec est élu président.

Vendre ou acheter une voiture d'occasion

Depuis le 1er décembre 1985, un contrôle technique est obligatoire pour les véhicules d'occasion de plus de cinq ans d'âge.

Ce contrôle a lieu à l'occasion du changement de propriétaire du véhicule.

L'âge de la voiture est précisé sur la carte grise à la rubrique « date de première mise en circulation ». Si plus de cinq ans, jour pour jour, se sont écoulés depuis cette date et celle de l'établissement de la nouvelle carte grise, ce contrôle est indispensable.

C'est le vendeur ou l'acheteur qui, à leur convenance et à leurs frais doivent faire procéder audit contrôle.

Il a lieu dans un « centre de contrôle » agréé par décision préfectorale. Si votre garagiste n'est pas équipé pour ef-

fectuer les vérifications (qui portent sur 52 points) il vous indiquera l'adresse du centre le plus proche.

Désormais pour tout véhicule d'occasion de plus de cinq ans, une nouvelle carte grise ne sera établie que sur présentation du **certificat de passage** dans un centre de contrôle. Ce certificat est valable six mois à compter de la date de vente.

Ce certificat justifie simplement, pour l'administration la matérialité du contrôle et ne garantit pas l'état du véhicule.

Seul le « rapport de contrôle » qui est remis en même temps que le certificat à la personne ayant pris l'initiative du contrôle peut donner des informations sur cet état. Les acheteurs éventuels doivent en tenir compte.

NOS PEINES

Nous avons appris avec peine le décès de plusieurs personnes ayant habité à Parisot, y ayant encore de la famille où y ayant laissé de nombreuses sympathies.

— le 19 juillet, décédait à Toulouse, Delphine BOUNHIOL, âgée de 77 ans. Elle était la sœur de Lucette et Fernand Bounhiol, au village ;

— le 26 juillet avaient lieu à Lisle-sur-Tarn, les obsèques de M. l'abbé ASSIER accompagné à sa dernière demeure par une foule attirée, dont beaucoup d'habitants de PARISOT, paroisse que le défunt desservait depuis de nombreuses années ;

— le 13 août M. Auguste MARTY décédait à Gaillac et était inhumé dans le caveau de sa famille à Parisot ;

— le 28 août se déroulaient les obsèques de Mme Vve ESTIVAL de Lisle s/Tarn qui avait habité à BOUNAL dans notre commune ;

— le 6 septembre, avait lieu à Parisot l'inhumation de Mme FERRANDIS qui avait résidé dans notre village et était décédée à Sète où elle habitait.

* *

Au début de novembre dernier, de très nombreux amis ont témoigné leur sympathie à la famille de Paul MASSOUTIER, décédé à l'âge de 78 ans.

Devant sa tombe, notre Maire, M. ESCUDIE rappela son action au sein du Conseil Municipal dont il fut membre de

flammes qui détruisent entièrement une maison d'habitation, la bergerie et un hangar. On ne déplore heureusement aucun accident de personne.

Les Grillades Municipales organisées le 10 Août 1985 ont connu leur habituel succès. Le menu était de qualité et les grillades généreusement servies aux convives étaient cuites à point. « Millelle » et sa formation animait la soirée et a su satisfaire tous les amateurs de danses jusqu'à une heure matinale. On pense déjà aux Grillades 1986 !

DON DU SANG

Le 11 décembre, une journée consacrée au « Don du Sang » dans notre commune a permis au Centre de Transfusion Sanguine d'ALBI de recevoir 22 donateurs dont le geste généreux permettra de sauver des vies humaines et, qui sait, peut-être celles d'habitants de PARISOT...

Merci pour leur civisme à ces généreux donateurs.

©ARNET ROSE

Notre Bulletin était à l'imprimerie lorsque nous avons appris l'heureuse naissance dont nous tenons à vous faire part.

Une très mignonne fillette qui a reçu le prénom de **CHRISTELE** est née le 21 Décembre au foyer de Mme et M. Gilles **CHALOIN** qui résident depuis quelques mois au village de Parisot dans l'ancienne maison Chappus.

Cette naissance est d'autant plus sympathique que la maman a tenu à voir naître son enfant au foyer de leur jeune famille.

Ce fait touchant qui mérite d'être signalé ne s'était pas produit à Parisot depuis plus de dix ans.

Tout nos vœux de santé et de bonheur pour la petite Christelle et nos vives et très cordiales félicitation aux heureux parents.

AUTREFOIS...

AU DEBUT DU SIECLE

« Le 17 novembre 1901, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le vœu émis par le Conseil Général tendant à la plantation d'arbres fruitiers sur les chemins de Grande Communication.

Le Conseil Municipal est d'avis que les arbres fruitiers qui paraissent donner les meilleurs résultats seraient les châtaigniers, les noyers, les pommiers... »

A titre de simple indication, le Conseil Municipal émet l'avis que, dans l'intérêt des propriétaires riverains, il serait préférable de n'en planter aucun, et d'arracher même ceux qui existent déjà.

C'est d'ailleurs ce qui fut fait...

PARISOT D'AUVERGNE

Notre précédent article se terminait sur l'ornementaire intérieur de l'église, surtout par la finition des peintures Novembre 1923 grace à la générosité des « meilleurs » et de la municipalité de l'époque qui avait voté une somme de 4460 F au Conseil Paroissial pour les réparations urgentes à faire à l'église et au clocher. En fait ce ne sera que 738 F qui y furent effectivement affectés. Nous allons donc reprendre les projets de réparations à cet édifice depuis le début. Très bientôt après son inauguration en Novembre 1876. On fait ou on ne fait pas ?

LES REPARATIONS

— 11 Mai 1879 —

Le Conseil Municipal constate l'urgence de réparations aux volets-fenêtres du clocher et aux cheneaux de l'église.

— Août 1880 —

Dans la nuit du 25 au 26 août, la toiture est tombée sur le clocher. La municipalité demande au constructeur, M. Pélissou, une expertise des dégâts.

— 14 septembre —

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal d'expertise dressé par M. Gouzi architecte-expert de la Cie d'Assurance « l'Abelle » et par M. Monredon, charpentier à Parisot. Les dégâts s'élevaient à 180 F. L'année suivante la commune recevra de la Compagnie d'Assurance la somme de 19,50 Francs pour la dédommager des dégâts occasionnés par ce sinistre : c'est relativement peu !

— 1883 : Le 18 août —

Le Conseil Municipal décide de faire réparations aux contreforts de l'église, et au mur du cimetière. (nous avons vu par ailleurs dans le N° 15 qu'il avait fait mettre du grillage et des barreaux aux fenêtres des sacristies et du clocher à cause des voleurs). Mais le 10 Février suivant, le Conseil Municipal constatant que la somme de 400 Frs allouée à l'effet de réparations aux contreforts de l'église et au mur du cimetière n'ayant pas été utilisée, décide de payer à la place une plantation d'arbres au cimetière et sur la place de l'église.

Il faut attendre quatre ans, le 15 Mai 1887, le Conseil Municipal, considère que le clocher est gravement détérioré principalement à la flèche. Il décide de le faire réparer d'urgence et désigne le 24 juillet M. Sablayrolles agent voyer à Gaillac afin de dresser un devis estimatif. Au cours de l'année M. Poujade, charpentier à Parisot (celui-là même qui avait scellé la croix du clocher), fera une réparation au clocher. Il lui sera payé pour ce travail 11 F, 65.

Un an après, le 5 août 1888 le Conseil Municipal reconnaît l'urgence des travaux de réparation au clocher de l'église et prie M. Cavallé architecte à Lis-le-sur-Tarn de venir le plus rapidement possible dresser les plans et devis. Ils seront approuvés le 23 septembre, et il est décidé de traiter de gré à gré avec les entrepreneurs de la commune. Avisant ensuite au moyen d'acquitter la dépense de la dite réparation qui s'élève à la somme de 855,25 F, de laquelle il faudra déduire le rabais du traitant, le conseil

décide que cette dépense sera prise sur les fonds disponibles de la commune qui possède déjà une somme de 1200 Francs environ placée à la Caisse du Trésor.

Mais le 17 Février suivant le maire informe le conseil que les travaux de restauration du clocher ont dépassé le devis estimatif, un imprévu de 51,82 F résultant de la réfection de la corniche qui était complètement délabrée et des crépis nouvellement faits au soubassement de la flèche. Le conseil autorise le maire à mandater cette somme sur les dépenses imprévues, et à prélever également sur cet article la somme de 60 francs montant des honoraires de M. Cavallé architecte.

Une réparation urgente s'imposant au mur du cimetière qui menace de s'écrouler, cette réparation ne pourra être faite qu'avec le secours du département.

(Il faut se rappeler que la commune vient de construire en moins de quinze ans une église, une école, une mairie et que déjà des réparations s'imposent à ces divers édifices).

Une nouvelle délibération est prise le 12 novembre 1893. « Le Maire informe le conseil municipal que le clocher de l'église de Parisot paraît vouloir se détacher de l'église, que de grosses fissures font supposer une solidité douteuse, et dangereuse pour le public. Il a fait examiner cet édifice par M. Jalibert architecte à Gaillac ».

ON PEUT ATTENDRE !!!

Malgré ces propos alarmants, quatre ans vont passer et une curieuse délibération où le Conseil Municipal du 14 Mars 1897 fait preuve d'un optimisme délirant, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport de M. Bertrand, agent voyer à Gaillac, faisant fonction d'architecte départemental, sur la solidité du clocher de la commune de Parisot et sur les réparations qui devraient être faites au beffroi. Le conseil municipal considérant qu'il ne paraît pas y avoir danger immédiat, décide de laisser les choses en l'état.

Ce même jour le Conseil Municipal avait autorisé Mme Vve Barthe née Veyriès à construire une chapelle dédiée à St Joseph, (voir le n° 16 de notre journal), et tout le monde se félicitait de ces dons successifs faits à l'église.

Avec le recul nous serions tentés de penser insidieusement qu'avec les engagements que l'on allait lui faire prendre disant que l'église était solide, alors qu'ils savaient bien qu'elle ne l'était pas), que les éventuelles réparations de l'arcade s'il ne paraissait pas assez solide serait bien entendu à sa charge. Tout laisse supposer que l'on voulait bien lui faire supporter la responsabilité des suites toujours inattendues, sachant que deux ans plus tôt en 1895 Monsieur Raynaud conseiller municipal et membre de la Fabrique avait été autorisé à réparer la chapelle qu'avait fait construire son beau père en 1887. Que malgré toutes les précautions, la construction de cette chapelle n'ayant pas été faite en même temps que l'église, tout le corps de la bâtisse tend à se séparer de l'église par suite du mauvais sous-sol et de la sécheresse.

Tout nous conforte dans cette appréciation des faits car juste seulement quel-

ques jours après la renonciation de construire faite par Mme Vve Barthe le point de vue de la situation est totalement inversé (Voir délibérations du Conseil de Fabrique du 25 avril 1897 et du Conseil Municipal du 16 Mai ensuite).

« Monsieur le curé, attire l'attention du Conseil de Fabrique sur l'état actuel de l'église. Cet établissement a-t-il dit, est dans un état pitoyable ; la toiture nécessite un millier de tuiles pour garantir la voûte, les cheneaux sont remplis d'herbe à tel point que l'eau ne pouvant arriver aux gouttières déborde et tombe sur les murailles, les voûtes des fonds baptismaux du porche et du clocher sont lézardées à faire craindre une catastrophe, mais c'est surtout sur l'état des chapelles et sur la sacristie des marguilliers qu'il faut porter son attention, non seulement les voûtes sont profondément lézardées, mais encore les murailles et le parquet. Et à tel point que tout fait craindre une catastrophe et une catastrophe très prochaine ».

Et voici celle du Conseil Municipal : Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil de Fabrique dans laquelle cette dernière assemblée explore l'état de délabrement de l'église et les craintes que lui inspire la solidité de l'édifice. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant de procéder à de grosses réparations il est dans l'intention de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien envoyer un architecte pour se rendre compte du mal existant et indiquer ce qu'il est prudent de faire pour y porter remède. Il ajoute pourant qu'il y a urgence à réparer la toiture en la faisant replacer en entier. A ce sujet il a fait dresser un devis de la dépense approximative qui s'élèvera à la somme de 290 Francs environ »

ON POLEMIQUE...

Le conseil l'approuve mais comme la commune ne dispose que de faibles ressources elle vote la somme de 40 francs et demande au Préfet de lui faire accorder le reste par le Conseil Général (il sera accordé 100 fr). Il faut savoir que lors de cette réunion diverses demandes de secours analogues avaient été faites. Notamment des réparations à l'école des garçons sur un devis de 221,18 F il vote 31,18 F et obtient 100 F et sur une réparation au porche du cimetière avec un devis de 156,07 F il vote 36,07 F et reçoit du Conseil Général 80 F. Il manquera forcément des crédits pour la réalisation de ces travaux, malgré que l'analyse des comptes de 1897 fassent ressortir un excédent de recettes au compte administratif 1896, de 1142,12 F et le budget supplémentaire, le budget supplémentaire d'aujourd'hui également un excédent de recette de 966,68 F (le budget prévisionnel de cette époque ne s'équilibrerait jamais et faisait ressortir un excédent de recettes) c'était la période de théaurisation aussi bien des collectivités que des particuliers aisés. Aussi le Préfet n'est pas d'accord de donner des secours alors que la présentation du budget fait apparaître des bénéfices.

Une polémique explicative s'engage le 13 juin. « Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers concernant les trois demandes de secours

(Suite au verso)

PARISOT D'AUTREFOIS . . .

faites le 16 mai dernier pour les réparations aux édifices communaux, lui ont été retournés, en lui faisant observer que les crédits votés par le Conseil n'étaient pas suffisants vu les ressources budgétaires de la Commune qui atteindraient 1200 F environ ». Alors discussion : sur les excédents de budget, sur le primitif 187,74 F, sur le supplémentaire 506,40 F, et non 960 F mentionné sur la lettre de renvoi. De plus le budget supplémentaire n'étant pas approuvé par le Préfet ne peut servir de base pour l'évaluation. Suit la délibération : « Si le Conseil Municipal n'a voté que de minimes crédits pour ces réparations, c'est qu'il savait que les voûtes des chapelles de l'église menaçaient de croûler et que la réflexion s'imposait d'office dans le courant de l'année. Il réservait donc la plus grande partie de ces ressources disponibles pour procéder à cette nouvelle réparation dont il ne connaissait pas encore les dépenses approximatives mais qui sûrement lui paraissait devoir être assez importante. Aujourd'hui le Conseil Municipal :

— voyant le devis dressé par M. Bertrand, agent voyer à Gaillac s'élevant à 1.000 F pour la réparation aux chapelles ;

— attendu qu'il faudra sous peu procéder à la réparation du beffroi du clocher qui nécessitera une dépense de 3.000 F environ, sur le rapport de M. Bertrand du 9 Mars 1897 que si cette réparation est ajournée, c'est que le Conseil Municipal a voulu parer au plus pressé ;

— considérant surtout que ces diverses réparations entraîneront des dépenses imprévues et qu'il est utile que la commune réserve une grande partie de ces ressources disponibles pour parer à toutes ces dépenses ;

— pour tous ces motifs, le conseil maintient dans chacune de ces demandes de secours le crédit voté primitivement et demande de nouveau et avec confiance au Conseil Général les secours sollicités dans la délibération du 16 Mai dernier ».

Nous avons vu par ailleurs que les secours alloués n'étaient pas en conformité avec les demandes. « Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de réparation des chapelles dressé par M. Bertrand s'élevant à la somme de 1000 Francs, qu'il approuve. Et s'associant aux critiques de Monsieur le Préfet, regrette que le Conseil de Fabrique ait employé toute ses ressources à une dépense de luxe (les vitraux peints) et qu'il ne puisse contribuer à la dépense projetée ; Vu le peu de ressources de la commune, en considérant surtout qu'il y a déjà d'au-tres réparations projetées et tout aussi urgentes le Conseil Municipal ne vote que la somme de 300 F qui sera prélevée sur les fonds disponibles, et sollicite du Conseil Général une aide de 700 F pour couvrir la dépense projetée ».

La commune recevra 150 fr seulement et une nouvelle réunion du Conseil Municipal, le 5 septembre 1897 constatant l'insuffisance de crédits pour ces diverses réparations, l'école des garçons, le porche du cimetière, la toiture de l'église, les chapelles, décide et vote une réduction des ces divers devis.

« ...le Conseil Général auquel la commune avait demandé un secours de 250

Fr pour réparations à la toiture de l'église n'a accordé que 100 Fr dans sa session d'Août. Ce secours ajouté aux 40 Fr votés pour cet objet donne un total de 140 Fr. Par suite de la non cession de la totalité du secours demandé, il y a lieu de réduire le projet. Il a fait dresser par Poujade, charpentier à Parisot un nouveau devis s'élevant à 222,75 Fr., les crédits n'étant que de 140 Fr il manque encore 82,75 Fr, pour couvrir la dépense de cette réparation qui s'impose à la toiture. Le Conseil approuve le nouveau devis ; et décide de prélever ces 82,75 Fr. sur les fonds disponibles. (La même réduction de devis pour la réparation aux chapelles est demandée car il y a lieu de réduire sensiblement le projet primitif).

A ce sujet le conseil de fabrique à qui Monsieur le Maire s'était adressé pour le prier de vouloir bien aider la commune pour cette réparation intérieure de l'église n'ayant pas consenti à sacrifier la moindre somme, Monsieur le Maire a fait dresser un nouveau devis à M. Bertrand agent voyer. La dépense présumée d'après le nouveau devis serait de 450 F, en ne s'occupant que de la réparation à la sacristie, et à la chapelle de la Vierge, celle de Notre Dame de Pitié, étant retardée attendu que de légères réparations paraissent suffisantes à la condition pour quelques temps encore.

Ces travaux furent exécutés avec quelques imprévus, le 5 mars 1899. « Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réparations aux voûtes des chapelles de l'église de Parisot auxquelles il fut procédé en 1897 par voie de règle, ayant dépassé la somme de 300 F, il est nécessaire de produire à l'appui des pièces de dépense concernant cette réparation dont le montant est de 336,60 F, une délibération autorisant ce mode d'exécution ».

AU VINGTIEME SIECLE

Le dix neuvième siècle est terminé. Nous voici à l'orée du vingtième. Dans sa séance du 29 Mai 1904, « Le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur le mauvais état d'entretien dans lequel se trouve le clocher de l'église de Parisot, le crépis en ciment dont il fut enduit en 1888 dut sans doute être fait dans de mauvaises conditions puisque par endroits il se détache et tombe par plaques ce qui est une source constante d'accidents qu'on pourrait avoir à déplorer. Il est de toute nécessité de procéder à une réparation sérieuse sans attendre un délabrement plus complet. Il informe en outre que le conseil de fabrique est sur le point de faire l'acquisition d'un char funèbre pouvant au besoin être atelé, et que la commune devrait édifier à côté de l'église et adossé à une chapelle un abri couvert pour recevoir ce char qui ne pourrait trouver place dans l'église.

Pour toutes ces réparations à l'édifice du culte, le maire a fait dresser par Pontier Philippe, maçon à Parisot, un devis qui indique une dépense approximative de 631,80 F. Le Conseil Municipal approuve le devis qui lui est soumis, vote une somme de 81,80 F pour couvrir la dépense projetée. Le conseil municipal fait observer que bien que l'exercice de 1903 se clôture avec un excédent de recettes d'une certaine impor-

tance, il ne peut sacrifier qu'une faible somme à la réparation ci-dessus projetée ainsi que la réparation urgente à l'école des garçons et au Presbytère afin de conserver la plus large part de ressources disponibles pour parer aux impévus qu'amènera certainement la construction de l'école de filles (actuellement Mairie et Ecole des grands). Le Conseil Municipal ose espérer que le Conseil Général voudra bien tenir compte des sacrifices que s'est imposé la commune pour la construction de l'école des filles dont les travaux sont en cours d'exécution, et accordera la plus large subvention possible pour les travaux qui font l'objet de la présente demande ».

Et le même processus va s'engager exactement comme en 1897 : subvention du Conseil Général réduite qui entraîne un manque de crédits, réduction du devis et diminution des travaux.

Le 23 octobre le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière session du Conseil Général celui-ci leur a alloué 250 F sur les 550 demandés ; aussi il invite le Conseil Municipal à approuver le devis présenté par Pontier Philippe en réduction de 300 F sur le devis initial. Ne seront faites que les réparations les plus urgentes. Malgré que le Maire ait provoqué une réunion extraordinaire du Conseil de Fabrique le 5 Juin pour solliciter une aide de celui-ci :

« Monsieur le Maire ayant l'initiative de cette réunion Monsieur le Président de la Fabrique lui donne la parole. Monsieur le Maire a exposé au Conseil, avoir visité le clocher de l'église dans tous ses détails et qu'il avait constaté certaines dégradations importantes et qu'il serait urgent d'y apporter remède le plutôt possible pour éviter des réparations très sérieuses qui, un jour, grèveraient le budget communal. Des réparations au presbytère sont également indispensables. Pour parer à la dépense que nécessiteront ces diverses réparations, j'ai l'intention, a-t-il ajouté, de demander un secours au Conseil Général. Le conseil municipal a voté quelques fonds et il ose espérer que la fabrique voudra bien en faire autant. Une somme quelconque si minime soit-elle montrera que le conseil de fabrique a bonne volonté et que ses bonnes dispositions nous aideront à obtenir le secours sollicité. Quant à la réparation du clocher tout en approuvant la justesse des raisons de Monsieur le Maire, le conseil de fabrique après en avoir délibéré considérant ses faibles ressources a le regret de ne pouvoir y coopérer.

Il est vrai que le budget porte une somme de cinquante francs au N°. « Réparation à l'église », mais cette somme doit être consacrée à la réfection du carrelage, à blanchir les embrasures des fenêtres et à fermer les lézards qui se sont pratiqués aux chapelles, somme insuffisante pour ces diverses réparations et pour lesquelles le conseil prie Monsieur le Maire d'intéresser le conseil général afin que celui-ci nous donne aide et secours ».

Dans très peu de temps vont commencer les prémices de la séparation de l'église et de l'Etat. En étai-ce déjà le prélude malgré les propos courtois ?

A. E.

(A suivre)